

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 28 octobre 2013

Il est 20h00 lorsque **Mme A. Rouge, Présidente**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal.

Elle salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, secrétaire, la Municipalité, M. Ph. Clément, Sergent-Major de police, M. M. Milosavljevic, Huissier, la représentante de la Presse locale ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue dans la salle du Conseil communal rénovée.

Mme A. Rouge, Présidente, rappelle qu'à l'issue de la séance, les jetons de présences 2012-2013 seront distribués dans la salle de Château 2.

Les Conseillers qui ne se sont pas encore inscrits au **repas du Conseil du 22 novembre 2013** sont priés de le faire. Chacun a reçu une invitation à visiter l'exposition «Du pays de Vaud au canton de Vaud, évolution du territoire des communes et des fusions de communes » le jour même à 18h30 à la salle du Conseil communal. Après la découverte de l'exposition, un apéritif sera servi, puis les Conseillers qui se sont inscrits au repas pourront se rendre à la Cantine.

Les membres suivants sont excusés : **MM. J. Boettner, Y. Bucher, C. Gabriel, B. Gallot-Lavallée, J.-L. Klopfenstein, P. Marrello, M. Paquier, J.-F. Tuberosi, G. Volet et L. Volet.**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.
2. **Adoption de l'ordre du jour.**

Mme A. Rouge, Présidente, propose d'ajouter un point 9 bis à l'ordre du jour, pour traiter du postulat « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ».

Mme M. Meier demande de modifier l'ordre du jour en commençant par le préavis no 15 « Arrêté d'imposition pour l'année 2014 » dont le sujet est sensible. **La proposition de Mme M. Meier est acceptée. Le point 9 sera traité avant le point 6 de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté.

3. Procès-verbal de la séance du lundi 23 septembre 2013

M. P. Bugmann signale qu'il manque une partie importante à la phrase qu'il dit à la page 8 du procès-verbal et demande qu'elle soit complétée ainsi : « *M. P. Bugmann réagit vivement à la remarque du Syndic. La Municipalité avait annulé la séance qui était agendée de longue date...* »

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

4. Correspondance et communication du Bureau du Conseil communal

Courrier de Gilles Marco

Mme A. Rouge, Présidente, lit la copie du courrier du 3 octobre 2013 de M. Gilles Marco, Conseiller communal à Montreux, adressé à Mme Nicole Rimella, Présidente de l'ARAS Riviera, déposant une plainte pénale contre le CSI (Centre social intercommunal) de Montreux-Veytaux en raison de la gestion déloyale des intérêts publics (violation de l'art. 314 du code pénal) par les fonctionnaires sociaux et demandant aux Président(e)s des Conseils communaux de la Riviera de déposer plainte avec lui. **Mme A. Rouge, Présidente**, n'a pas donné suite à cette lettre et souhaite en discuter avec **Mme U. Bucher, Municipale**. Le Conseil sera avisé de la suite donnée.

Mise à jour du Règlement du Conseil

Mme A. Rouge, Présidente, remercie la Commission qui s'est occupée de la mise à jour du nouveau règlement du Conseil. Ce document a été envoyé au SCL (Service des Communes et du Logement) qui donnera son avis. Ensuite, il sera transmis à la Municipalité qui établira un préavis. Une Commission ad hoc sera nommée et si le document est accepté par le Conseil, il retournera au Canton pour être validé.

Agenda 2014

Chaque Conseiller est invité à prendre note des dates des séances pour l'année 2014, à savoir les **10 février, 7 avril, 16 juin, 8 septembre, 27 octobre et 8 décembre**. Ces séances sont prioritaires. Quant au repas du Conseil, il est prévu le **14 novembre 2014**.

Mme A. Rouge, Présidente, s'excuse auprès de la société FSG Pro-Patria, le repas du Conseil de cette année ayant lieu le jour de la 1^{ère} représentation des soirées de gym ce ne sera pas le cas l'an prochain.

Remerciements

Mme A. Rouge, Présidente, lit le message de M. Gilbert Ferrari, remerciant chaque Conseiller pour la carte et le soutien reçus suite à son problème de santé.

5. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Vigne communale : la vendange de la vigne communale « Au Clos d'Oron » a eu lieu le samedi matin 26 octobre. Le raisin rouge était très beau mais le blanc a souffert de pourriture.

Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär

Association scolaire intercommunale : le Conseil intercommunal de l'association scolaire a désigné Mme Rosanna Di Guglielmo de Corseaux comme représentante du quart politique et présidente du Conseil d'établissement.

Nuit du Vin Cuit : remerciements à la Jeunesse du Pressoir pour l'organisation de la traditionnelle « Nuit du Vin Cuit » qui a eu lieu les 25 et 26 octobre 2013.

FSG Pro-Patria : les soirées de gym auront lieu les 22 et 23 novembre à Châtonneyre / Corseaux.

Réception des jeunes citoyens : cette réception (citoyens nés en 1995) est fixée au lundi 4 novembre 2013 à 19h00.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz :

Réfection de la Maison de commune – Immeuble rue du Château 4 : le contrôle de fin des travaux par le BTI a eu lieu le mardi 22 octobre 2013.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Sécurité Riviera : l'Association Sécurité Riviera propose trois soirées de conférences publiques dans le but de mieux se faire connaître : le jeudi 7 novembre 2013, à 19h00, à l'aula du Collège Courbet à La Tour-de-Peilz, le mercredi 13 novembre 2013, à 19h00, à l'aula du Collège Rambert à Clarens, le mardi 26 novembre 2013, à 19h00, à l'aula du Collège du Clos à Vevey.

SDIS Pèlerin : les Pompiers recrutent le 7 novembre 2013 à la Caserne de Corseaux.

Environnement – Philippe Bricod

Gestion des déchets : une information à la population, par le biais du Corsièran ou autres supports, sur le ramassage des déchets dès 2014 aura lieu à fin novembre ou au début décembre.

Déchèterie provisoire : un système de carte « citoyenne » a été retenu pour permettre d'accéder à la déchèterie de Praz-Libon. Celle-ci sera adressée en temps utile à l'ensemble des ménages et entreprises du Cercle.

9. Préavis no 15/2013 « Arrêté d'imposition pour l'année 2014 »

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'amender la conclusion du préavis et de fixer le taux d'imposition communal à **65%** pour l'année 2014.

Plus de 5 conseillers soutenant l'amendement, **Mme A. Rouge, Présidente**, ouvre la discussion.

M. P. Groux, explique la démarche et les réflexions entreprises avec M. H. Hoose au sujet de la taxe sur l'évacuation des déchets 2014. Il s'excuse auprès de la Municipalité qui n'a pas reçu la correspondance envoyée à chaque Conseiller et revient sur l'échange qu'il a eu avec M. P. Bugmann lors de la dernière séance. Il explique que la taxe est liée à l'objectif, il n'est pas possible d'utiliser ce qui a été encaissé pour le dépenser ailleurs. Dans le préavis no 9/2013, il est noté dans la prévision des comptes de ces taxes, que le solde à compenser sur point d'impôt, c'est-à-dire l'excédent de ce qui va être récolté, se monte à CHF 230'000.00. La proposition municipale est de baisser de 2 points les impôts communaux 2014 en prévision de cette somme à redistribuer. M. P. Groux revient sur les tableaux figurant dans le courrier susmentionné, présentant quelques situations selon le revenu et la situation familiale. Il donne lecture du courrier et informe entre autres que **l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011** dit clairement que la taxe forfaitaire de l'élimination des déchets par ménage ne tient pas systématiquement compte de la quantité de déchets produits et qu'elle ne déploie pas un effet incitatif pourtant voulu par le législateur fédéral. Dans le budget de la Municipalité, il y a un supplément de charge. M. P. Groux s'étonne donc de la proposition de la Commission des finances de baisser les impôts de 3 points. D'autre part, il relève le problème des familles qui ont des enfants majeurs aux études et qui devront payer la taxe. Tout le raisonnement tient dans le fait qu'il faut redistribuer les CHF 230'000.00 de façon équitable à tout le monde.

M. P. Groux propose l'amendement suivant : refuser la baisse de 2 points d'impôts et de renvoyer la question à la Municipalité qui serait chargée de trouver un système de distribution plus équitable. **Mme A. Rouge, Présidente**, demande à M. P. Groux de mettre l'amendement par écrit puis il sera demandé si 5 conseillers le soutiennent.

M. F. Brun, Syndic, revient sur l'amendement qui a été refusé lors du dernier Conseil et demande de ne pas mélanger la taxe au sac et le taux d'imposition. Le compte « déchets » doit être équilibré. L'amendement de M. Groux, n'a rien à voir avec les taxes mais a pour but de savoir comment l'argent doit être redistribué.

M. P. Bugmann soutient les explications du Syndic et revient sur la proposition de la Commission des finances de baisser le taux d'imposition de 3 points au lieu de 2. Avec une meilleure gestion de la déchèterie, les coûts de fonctionnement pourraient diminuer. Les temps d'ouverture sont larges et pourraient être revus à la baisse. D'autre part, des revenus vont être tirés des entreprises qui amènent leurs déchets contre paiement. Enfin, les autres communes du Cercle payeront une redevance pour la mise à disposition du terrain. Ces éléments font que les charges seront plus basses, d'où la proposition de baisser de 3 points le taux d'imposition.

M. P. Zuchuat appuie également la Municipalité en estimant que lorsqu'on vote pour quelque chose, on ne le remet pas en question au Conseil suivant. On discute maintenant le taux d'imposition et non les taxes des déchets.

M. P. Groux répond que beaucoup de précisions n'ont pas été dites la dernière fois, le rapport de la Commission ad hoc était très court. La question de ce soir est que la Municipalité propose 2 points d'impôts en moins dû à un dégagement d'un solde à redistribuer du budget de la taxe poubelle. M. P. Groux demande pourquoi cette

redistribution devrait se faire de cette façon qu'il juge inéquitable et affirme que cette question n'a pas été discutée lors de la dernière séance. La question de son amendement est : « comment redistribuer cet argent ? », la classe moyenne étant défavorisée.

M. P. Bugmann, informe qu'aujourd'hui on parle de l'arrêté d'imposition alors que M. P. Groux parle d'une redistribution d'argent qui sera traitée lors de l'adoption du budget 2014 à la fin de l'année. On discute ce soir de ce qu'on doit donner à la Municipalité pour gérer le ménage courant. Pour dépenser de l'argent, il faut en discuter quand on décide du budget.

Mme M. Meier, ne comprend pas la baisse d'impôt. Elle demande s'il y a un amalgame qui est fait entre la raison pour laquelle on baisse les impôts et le fait qu'on doit rééquilibrer le compte « déchets » ou pas ? Selon les dires de M. P. Bugmann, est-ce que le Conseil sera consulté à nouveau plus tard sur la façon de redistribuer les CHF 230'000.00 ?

M. F. Brun, Syndic, explique que tout ce que les déchets coûtent figure dans le compte 450 « déchets », de même que tout ce qui est encaissé pour ces derniers. Ce compte a le droit d'être alimenté avec 25-30% des impôts, ce qui est fait actuellement. Il doit être à zéro à la fin de l'année. La prévision municipale estime à CHF 230'000.00 la somme en trop, ce qui oblige la Municipalité à baisser les impôts de 2 points. Il y a encore énormément d'inconnues mais avec les éléments connus à ce jour, la Municipalité est convaincue que la baisse de 2 points est juste. Il s'étonne de la proposition de la Commission des finances de baisser de 3 points, car il n'y aura plus d'auto-financement (cash-flow). Il relève effectivement qu'il s'agit d'une estimation des coûts et que la Municipalité peut se tromper.

En complément et pour répondre à la question de Mme M. Meier, **M. B. Schär, Municipal**, informe que si l'amendement de M. P. Groux est accepté et renvoyé à la Municipalité, cette dernière devra revenir devant le Conseil avec des propositions. C'est bel et bien le Conseil qui décidera.

Mme V. Rapsode demande pourquoi la Municipalité est obligée de baisser les impôts plutôt que de rééquilibrer le compte d'une autre façon. **M. F. Brun, Syndic**, répond que le compte « déchets » doit être équilibré. Il n'est pas indiqué de distribuer de l'argent à tout le monde ou à une partie de la population, la façon de le faire ou les règles à établir étant impossible à appliquer. L'aide est déjà prévue pour les gens dans le besoin.

M. H. Hoose demande des explications sur la composition des CHF 230'000.00. **M. F. Brun, Syndic**, lui répond.

Mme A. Rouge, Présidente, donne la parole à **M. P. Groux** qui présente son amendement, notamment de « **garder le taux d'imposition à 68% et renvoyer à la Municipalité de devoir trouver une formule de redistribution dégagée par le solde à compenser par le budget taxe poubelles** ».

Au moins 5 personnes appuient l'amendement, celui-ci peut être mis en discussion. **M. P. Groux** poursuit ses explications pour soutenir son amendement. Il propose de rester en statut quo, de se laisser un temps de réflexion et de voir en fin d'année prochaine ce qui peut être fait selon le résultat du compte « déchets » avec des chiffres qui ne seront plus estimatifs mais réels.

M. B. Savoy trouve que la situation s'éclaire et que la réflexion de M. P. Groux est intéressante car elle ne paralyse pas la gestion des CHF 230'000.00 par la Municipalité. Il est perplexe quant à la baisse de 3 points proposée par la Commission des finances. Le coût réel du ramassage hebdomadaire supplémentaire des déchets verts reste une inconnue. Il faut en tenir compte, le montant pouvant être important.

Mme Ch. Cuénod demande comment, selon l'amendement de M. P. Groux, redistribuer la somme étant donné que 35 % des habitants ne paie pas d'impôts. **M. P. Groux** répond que ces personnes vont participer par l'achat de sacs poubelles. Pour la redistribution, la question serait renvoyée pour réflexion à la Municipalité. Des dizaines de communes ont déjà mis un système en place.

M. W. Marchionno demande si les CHF 230'000.00 sont inclus dans le budget. **M. P. Bugmann** répond par l'affirmative. Ce chiffre est inclus dans le budget provisoire. **M. W. Marchionno** poursuit et demande pourquoi mettre ce montant dans le budget alors qu'il doit être traité à part. **M. F. Brun, Syndic**, explique que le compte doit être équilibré. Actuellement la gestion des déchets est financée par les impôts et on n'a pas le droit de faire cela. **M. W. Marchionno** comprend que les personnes qui ont payé les taxes ne vont pas forcément être les bénéficiaires de la redistribution.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, procède au vote des deux amendements.

Amendement de M. P. Groux : fixer le taux d'imposition à 68 % (statut quo) et renvoyer à la Municipalité de devoir trouver une formule de redistribution dégagée par le solde à compenser par le budget « taxe poubelle ».

L'amendement de M. P. Groux est refusé par 24 voix. (21 oui et 3 abstentions)

Amendement de la Commission des finances : la COFIN estime qu'une telle baisse (2 points) ne péjorerait pas l'équilibre financier de la commune. Elle propose toutefois une baisse de 3 points afin de compenser l'augmentation des charges sociales et le supplément pour Ondine.

L'amendement de la COFIN obtient 21 oui, 21 non et 5 abstentions. Il y a égalité. Si la Présidente avait été assise parmi les Conseillers, elle aurait voté non, donc l'amendement est refusé.

Mme A. Rouge, Présidente, soumet le préavis au vote, soit :

- 1) d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

Le préavis no 15/2013 est accepté par 27 voix, 6 non et 14 abstentions.

6. **Préavis municipal no 12/2013 « Demande de crédit pour la création de trois Ecopoints avec Molok au Champ-des-Pesses, au Mur Blanc et à la Banderette »**

M. Ph. Logean, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans

sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion.

M. F. Brun, Syndic, signale une erreur en page 2. « Mur » doit être au pluriel. Il y aura peut-être trois murs à créer. **M. B. Savoy** s'interroge sur la remarque de la Commission concernant la sécurité et s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'amendement. Il demande si la Municipalité se préoccupe de cette question. **M. Ph. Bricod, Municipal** répond qu'actuellement, tous les containers sont sur les arrêts de bus et qu'il n'y a jamais eu de problème. **Mme A. Volet** rappelle ce qui a été discuté en séance de Commission. Le camion passe une fois par semaine ou toutes les deux semaines et bloque la rue pendant 2 minutes ce qui ne pose pas de problème et ne justifie pas un amendement.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le préavis 12/2013 au vote, soit :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création de trois Ecopoints avec Molok au Champ-des-Pesses, au Mur Blanc et à la Banderette pour un montant total de CHF 75'000.00 ;
- 2) de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 75'000.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan ;
- 3) de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 75'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis no 12/2013 est accepté à l'unanimité, moins 1 refus et 2 abstentions.

7. **Préavis municipal no 13/2013 « Demande de crédit pour la réfection des infrastructures des chemins agricoles des hauts de la commune – Chemins de l'Avenue, de Beauregard et des Romains »**

Mme F. Macagnino, rapporteur de la Commission ad hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion.

M. Ph. Bricod, Municipal donne à **M. R. Genoud** la définition des abréviations SDT (Service du Développement du Territoire) et SAF (Service des Améliorations Foncières). **M. B. Savoy** trouve que le préavis est très technique et aurait apprécié un petit lexique des différentes abréviations. Il demande si les routes de la

communes sont polluées par le HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) mentionné et si des travaux importants auront lieu dans les années à venir. **M. Ph. Goletta, Municipal**, répond que le HAP est un liant expérimental qui était utilisé dans les années 70. Il a été utilisé dans certaines centrales et pas dans d'autres. On ne peut pas le tester en surface. C'est uniquement quand la tranche est coupée qu'on peut voir si elle contient des HAP. Ce polluant est stable, il ne risque pas de polluer l'eau, mais il n'est pas recyclable. **Mme L. Khouri-Dagher** demande si les tarifs vont rester les mêmes, le devis ayant été fait en 2008. **M. Ph. Bricod, Municipal**, informe que les devis ont été refaits en 2011-2012.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le préavis 13/2013 au vote, soit :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des infrastructures des chemins agricoles des hauts de la commune – Chemins de Beauregard, de l'Avenue et des Romains, pour un montant total de CHF 640'000.00 ;
- 2) de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 640'000.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au bilan ;
- 3) de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 640'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- 4) de porter en déduction des coûts effectifs les subventions fédérales et cantonales une fois celles-ci déterminées et versées à la commune.

Le préavis no 13/2013 est accepté à l'unanimité.

8. **Préavis no 14/2013 « Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey »**

Mme M. Savoy, rapporteur de la Commission ad hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion.

Mme F. Macagnino demande quel est le prix de la location du Théâtre de Vevey, puisqu'il est dit que le prix de location de la salle sera certainement inférieur au prix de location du Théâtre. **M. P. Groux** n'a pas le chiffre précis mais informe que c'est cher car le Théâtre est géré par une société privée. **M. M. Wertz** souhaite savoir ce qu'on entend par « sociétés locales » qui pourront louer la salle, s'agit-il uniquement des sociétés de Vevey ? **M. F. Brun, Syndic**, part de l'idée que la salle pourra être utilisée par les sociétés des 10 communes de la Riviera. **M. D. Chollet** s'étonne du léger montant des travaux d'équipement de CHF 300'000.00. **Mme A. Rouge, Présidente**, informe qu'il s'agit des frais d'exploitation, notamment la sonorisation. **Mme Ch. Cuénod** informe que ce montant représente les 15 % du montant prévu pour les travaux d'équipement. **M. F. Brun** convient qu'on peut trouver ce montant

bas, mais la Ville de Vevey a demandé cette somme à la CIEHL et la Municipalité a accepté. Vevey n'a pas demandé plus. **M. B. Schär, Municipal**, ajoute que le 15 % retenu a été établi par la CIEHL en se basant sur la rénovation de la salle Stravinski de la commune de Montreux. **Mme L. Khouri-Dagher** demande si c'est tout ce qu'il y aura à payer. **Mme A. Rouge, Présidente, et M. F. Brun, Syndic**, affirment que oui.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le préavis 14/2013 au vote, soit :

- 1) de reconnaître l'intérêt public régional des travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey;
- 2) d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Le préavis no 14/2013 est accepté à l'unanimité moins 1 refus et 1 abstention.

9 bis **Postulat de M. H. Hoose : « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera »**

Mme A. Rouge, Présidente, donne la parole à M. H. Hoose, qui lit le postulat suivant :

*Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,*

Constat :

J'aimerais que vous étudiez (avec les autres municipalités du district) la possibilité de créer une zone sportive pour notre région dans le district de Vevey.

Notre district, avec presque 80'000 habitants, mériterait que nous fassions l'étude de faisabilité des coûts des infrastructures sportives et de leurs besoins. Je vois que, depuis de très nombreuses années, une patinoire est demandée dans notre région.

Les piscines existantes doivent être rénovées à grands frais et il manque une installation supplémentaire, pour subvenir aux besoins existants, sans compter qu'une salle multisports serait la bienvenue.

Notre région compte une multitude de salles de gym et l'extension de plusieurs établissements scolaires en augmente encore le nombre. Mais comme vous le savez tous, le sport est en perpétuelle évolution et qu'une salle de gym à caractère scolaire ne correspond plus aux attentes des clubs.

Ce constat s'applique également pour les bassins de natation, les pistes d'athlétisme, les sports de combats, la gymnastique artistique, les activités de glace, etc.

La Riviera est friande d'événements sportifs de renommée mondiale mais peine à les faire perdurer. Le sport est un moteur social qui canalise la jeunesse et regroupe les gens. Permettre aux clubs de former une élite rapprocherait la jeunesse d'un idéal et la rendrait plus performante.

Je sais qu'il existe peut-être plusieurs solutions où nous pourrions accueillir de telles infrastructures sportives, dont une se situant dans la zone industrielle de La Veyre, sur la commune de St-Légier, mais propriété de la Ville de Vevey. Cette parcelle est près des tennis existants où d'autres sports se côtoient, tir à l'arc, terrain de football, piste

cendrée et piste Vita.

Pour toutes ces raisons, je demande à notre Municipalité d'étudier, en collaboration avec les autres communes du district, la faisabilité d'un tel projet.

Je formule les demandes suivantes :

- 1) Recenser les terrains de la Riviera susceptibles de recevoir de telles infrastructures avec des possibilités d'extension sportive dans une vision à long terme ;*
- 2) Intégrer d'emblée la problématique de la mobilité ;*
- 3) Rechercher toutes les synergies possibles entre :
· les installations existantes à ce jour,
· les différents types d'installation (piscine, patinoire, etc.),
· les aspects logistiques (parking, énergétique, etc.),
· les clubs aux activités comparables.*
- 4) Evaluer l'impact économique et touristique potentiels ;*
- 5) Répertorier l'ensemble des modes de financement (partenariat public/privé, tout subside institutionnel, sponsoring, etc.) ;*
- 6) Intégrer les besoins des usagers par une approche participative.*

Conclusion :

Je pense qu'un tel projet mérite une grande attention de nos autorités, qu'elles fassent leurs études et répondent aux questions dans une approche constructive et positive, ceci dans un délai raisonnable.

Dans l'espoir que ce postulat soit accepté, je vous présente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

Heinz Hoose

M. F. Brun, Syndic, pense que l'idée est bonne, qu'il faut l'étudier avec les 10 communes de la Riviera dans le cadre de la Conférence des syndics. **M. P. Bugmann** informe qu'il a deux ans, la COFIN était invitée par la Municipalité de Vevey à une séance avec les présidents des clubs sportifs du district pour discuter de ce sujet ainsi que des futures installations et que ce postulat pourrait relancer cette affaire.

M. B. Schär, Municipal, propose la prise en considération de ce postulat par un envoi immédiat à la Municipalité.

Mme A. Rouge, Présidente, soumet au vote la prise en considération du postulat. Elle est acceptée à l'unanimité.

Le postulat est transmis à la Municipalité qui donnera réponse – selon le règlement communal - dans un délai d'une année.

10. Divers et propositions individuelles

Mme F. Macagnino demande si le lampadaire du chemin de Champ de Ban sera installé. **M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que le travail est commandé.

Mme J. Vodoz demande ce qu'il en est du mur du sentier des Crosets. Il s'effrite et de gros morceaux tombent sur le sentier. **M. F. Brun, Syndic**, informe que la Municipalité est en possession d'une offre. Ce mur appartient à un privé qui a été contacté par courrier pour savoir qui mandate les travaux. Une réponse est attendue. **M. P. Zuchuat** demande pourquoi, quand le sentier a été refait, la commune a payé les travaux. **M. Ph. Goletta, Municipal**, répond que la main-courante est à la commune mais le mur appartient à un privé.

M. Ph. Dardenne signale le caillebotis abîmé près du parking situé derrière les collègues. **M. P.-A. Debétaz, Municipal** informe que le travail a été commandé.

Mme M. Meier demande au syndic s'il a pu regarder la question de l'éclairage du carrefour de La Chaux avec le BTI. **M. F. Brun, Syndic**, signale que le BTI est en pourparlers avec le Canton pour définir quelle partie est à payer par la commune afin de définir si cela vaut la peine de faire du provisoire ou pas. **Mme M. Meier** avait compris - d'après les dires de M. Ph. Goletta - que l'éclairage est à la charge de la commune et qu'il nécessite l'approbation du Canton. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il fallait situer le passage de l'électricité et voir avec le Canton qui fait quoi afin d'éviter d'ouvrir deux fois la route. **Mme M. Meier** rappelle que l'électricité est déjà sur place et il est envisageable d'installer un éclairage public.

Au sujet de la zone de transfert de Praz-Libon, **M. R. Genoud** demande si la Municipalité peut envisager d'acquérir un camion-poubelle pour les 4 communes du Cercle. **M. Ph. Bricod, Municipal**, répond qu'un camion à l'arrêt pour faire 1 voire 2 voyages par jour coûte trop cher. D'autre part, la Municipalité attend de savoir si la commune de Blonay construira la zone de transfert sur son terrain « En Villars » pour toutes les communes.

M. A. Goy est surpris qu'aucun membre de la Commission permanente de la CIEHL n'ait fait partie de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis sur la salle Del Castillo. **Mme A. Rouge, Présidente**, répond que le bureau essaie de ne pas surcharger les personnes qui sont déjà dans des Commissions. Toutefois, il sera tenu compte de cette remarque lors des prochaines séances de bureau.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, remercie les Conseillers pour le déroulement de la séance.

La séance est levée à 22h20.


Au nom du Conseil communal

La Présidente


A. Rouge



La Secrétaire


M. Décosterd